

L'enseignement supérieur agricole en Italie

Lorenzetti F.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 79-88

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.09.68>

To cite this article / Pour citer cet article

Lorenzetti F. **L'enseignement supérieur agricole en Italie**. In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 79-88 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'enseignement supérieur agricole en Italie

Franco LORENZETTI

Recteur de la Faculté d'Agriculture - Université de Pérouse

La politique nationale en matière d'enseignement agricole en Italie relève du Ministère de l'Instruction Publique, qui la gère en coordination avec les politiques des autres secteurs productifs.

Il existe trois types d'institutions :

- 1) les Institutions Professionnelles d'Agriculture,*
- 2) les Instituts Techniques d'Agriculture,*
- 3) les Facultés Universitaires d'Agriculture.*

Elles ont la responsabilité de préparer les étudiants aux niveaux de base, intermédiaire et supérieur d'études agricoles. La culture générale et la formation du citoyen sont accentuées dans les deux premiers types d'établissements, et les élèves diplômés sont libres d'intégrer les Facultés universitaires.

Les Instituts Professionnels d'Agriculture assument une tâche difficile, car la préparation

pour l'entrée à l'Université est très différente de la préparation requise pour la formation des travailleurs. Autrement dit, les étudiants sont sous-formés pour un programme universitaire, mais surformés en tant que travailleurs.

Les Instituts Techniques d'Agriculture ont une longue tradition derrière eux, et malgré les tendances modernes en matière d'enseignement, ils vont dans le sens de la "déprofessionnalisation", ils préparent de bons techniciens intermédiaires.

Les Facultés Universitaires d'Agriculture préparent les responsables, hommes et femmes, pour l'agriculture publique et privée. Elles préparent le personnel scientifique de la recherche agricole.

La mise à jour professionnelle des agriculteurs, pour ce qui est des nouvelles variétés, l'équipement, les techniques, etc., relève de la responsabilité de la région.

I - L'enseignement supérieur

1. En Italie, l'enseignement supérieur agricole n'est possible que dans les Universités.

Les conditions d'entrée à l'Université sont les suivantes :

- 5 ans de cours élémentaire,
- 3 ans de cours moyen,
- 5 ans de cours secondaire.

Les cours élémentaires et moyens sont les mêmes dans tous le pays. Après le cours moyen, les orientations suivantes sont proposées pour le diplôme d'études secondaires : les Classiques, les Sciences, l'Art, les Langues, l'Education (dans un Institut d'Enseignement pendant 4 ans); Enseignement Technique dans des Instituts Techniques pour : l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, la Navigation, le Dessin, etc.; Professionnel dans les Instituts Professionnels pour : l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat, etc.

Puisque l'instruction obligatoire commence à l'âge de six ans, l'étudiant qui suit un programme régulier devrait être diplômé à l'âge de 19 ans. Quiconque est détenteur d'un diplôme peut s'inscrire, sans limitation aucune, dans toute Faculté Universitaire (Agriculture, Ingénierie, Droit, Lettres, Médecine, Science Vétérinaire, Science Politique, Economie, Commerce, etc.).

Les diplômes au sein de la Faculté d'Agriculture sont:

- a) Science Agricole (Diplôme du Président de la République, D.P.R., 28/4/82, n.299);
- b) Science Forestière (D.P.R. 11/10/84, n. 936);
- c) Production Animale (D.P.R. 2/2/68, n.204);
- d) Science de l'Alimentation (D.P.R. 13/8/64, n.1220).
- e) Agriculture tropicale et sub-tropicale (D.P.R. 24/2/79, n.309);

La Faculté d'Agriculture n'inclut pas la Science Vétérinaire, ni la Pêche et la Pisciculture. La Science Vétérinaire relève d'une Faculté autonome.

Il n'existe pas de titres intermédiaires dans la Faculté d'Agriculture. A la fin du programme d'études, le diplôme est délivré avec le titre de Docteur dans l'un des domaines suivants :

- a) Science Agricole,
- b) Science Forestière,
- c) Production Animale,
- d) Science de l'Alimentation,
- e) Agriculture tropicale et sub-tropicale.

2. Le nombre de diplômes délivrés pour la période 1980-1983 se répartit comme suit :

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | Moy. |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| 1) Sc. Agricole | 1063 | 1316 | 1496 | 1721 | 1399 |
| 2) Sc. Forestière | 112 | 91 | 117 | 148 | 117 |
| 3) Prod. animale | 57 | 59 | 65 | 78 | 65 |
| 4) Sc. de l'Alim. | 58 | 55 | 58 | 53 | 56 |
| 5) Agric. trop. et sub-Trop. | - | - | - | - | - |

Soit 1637 en moyenne annuelle.

Le programme d'Agriculture tropicale et sub-tropicale n'a pas complété le premier cycle ; aucune donnée n'est donc disponible. Le nombre moyen de diplômes en Science Vétérinaire entre 1980 et 1983 était de 759 par an.

3. Dans tous les programmes sanctionnés par des diplômes, des cours de base (chimie, physique, botanique, zoologie, etc.) sont assurés, et l'enseignement professionnel caractérise chaque cours en fonction de son objectif particulier.

Le programme de diplôme en **Science Agricole** (5 ans, 31 examens) donne une préparation double dans le domaine agricole : technico-scientifique et économie-gestion. Les sujets importants proviennent de l'agronomie et des cultures en champ, la protection végétale, l'élevage, l'économie, le génie agricole et la transformation des produits agricoles (traitement des aliments).

Le programme du diplôme en **Science Forestière** consiste en cinq années d'études avec 31 examens. Les concepts-clefs comprennent : le rôle des terrains boisés dans la protection du sol et l'hydrologie forestière ; gestion, évaluation, réorganisation et nettoyage dans l'économie et la production des terrains boisés ; utilisation et transformation du bois, et son usage ; bétail et gestion des prés.

Le diplôme de **Production Animale** est obtenu après quatre années et 29 examens. Ce programme d'études forme des professionnels dans le domaine de la production animale intensive, avec une compétence intégrée dans le domaine animal allant des moyens de production, d'élevage et de reproduction à la transformation des produits. Les sujets principaux proviennent des domaines de l'agronomie, l'élevage, le domaine sanitaire, la gestion économique, la planification et la technologie de transformation des produits.

Un programme d'études de cinq ans avec 23 examens constitue le diplôme de **Science de l'Alimentation**. Ce programme est destiné à former des biotechnologues qualifiés dans les domaines suivants :

- a) Matières premières, matières partiellement préparées et formulations alimentaires,
- b) Traitement alimentaire et distribution,
- c) Méthodologie de contrôle de la qualité,
- d) Besoins alimentaires, localisation des ressources et structure du marché de l'alimentation.

Le programme d'études pour le diplôme d'**Agriculture tropicale et sub-tropicale** consiste en 31 examens sur 4 années d'études. Ce diplôme donne un type de formation similaire à celui de la Science Agricole. Il concerne des sujets spécifiques aux environnements tropicaux et sub-tropicaux tels que le climat, les sols, la flore et la faune, économie et facteurs sociaux.

Les étudiants des Facultés d'Agriculture ont la possibilité d'être transférés d'une Université à une autre au début de n'importe quelle année universitaire avec la reconnaissance entière des examens déjà subis. Il est également possible de passer d'un programme à un autre avec la reconnaissance des examens qui sont communs aux deux programmes, même si les cours sont donnés sous des titres différents et ont un contenu légèrement différent.

Des cours de spécialisation post-universitaire, d'une durée d'une ou deux années, sont offerts (tableau 1).

Ceux qui ont obtenu le titre de Docteur peuvent s'inscrire dans un programme de **Docteur en Recherche**. Ce diplôme sera accordé après un minimum de trois ans d'études et la soutenance d'une thèse de doctorat. Le nombre de programmes est déterminé au niveau national et les candidats

sont sélectionnés au moyen d'un concours. Ceux qui sont reçus reçoivent une bourse de L.10 000 000 par an. Si des entités publiques ou privées contribuent au fonds des bourses, le nombre d'étudiants peut être augmenté. Les étudiants étrangers peuvent être admis au programme de doctorat, mais leur nombre ne peut dépasser 50%. Les membres de la Faculté déterminent si le diplôme détenu par l'étudiant étranger est valable pour l'inscription. Aucune bourse ne sera accordée aux étudiants étrangers à moins qu'il n'existe un accord bilatéral entre l'Italie et le pays d'origine.

Aucune donnée n'est disponible pour le nombre d'étudiants qui terminent le programme de Docteur en Recherche, car le premier cycle ne prendra fin qu'au début de 1987.

II - Objectifs de l'enseignement

1. Perspectives

Les activités professionnelles des diplômés en Science Agricole sont données ci-dessous pour la période 1975/76 - 1979/80.

63,7 % : Secteur public

32,7 % : Ecoles

23,5 % : Bureaux publics (régionaux et nationaux)

7,5 % : Organisations et syndicats professionnels

31,4 % : Secteur économique

3,2 % : Professionnels indépendants

10,0 % : Directeur d'exploitation

4,6 % : Commerce des produits agricoles

3,5 % : Entreprises de transf. de produits agricoles

6,4 % : Entreprises de production d'équip. agr.

3,6 % : Bureaux de crédit (banques)

4,9 % : Autres activités agricoles

100 %

Peu de diplômés sont employés dans des entreprises étrangères, en Italie ou en dehors du pays. De plus, peu de diplômés sont employés dans les organisations internationales (FAO, ICARDA, etc.).

Actuellement, la plupart des étudiants visent le secteur public (administrations et écoles). Les meilleurs étudiants aspirent à l'Université ou aux organisations de recherche.

2. Programmes

La Production Animale, la Science de l'Alimentation ainsi que l'Agriculture tropicale et sub-tropicale ont chacune une seule "section" d'études, alors que pour la Science Agricole, après les deux premières années d'études générales, l'étudiant peut sélectionner l'une des trois "sections" suivantes :

- Production végétale,
- Economie, ou
- Elevage.

Ces "sections", bien qu'elles ne débouchent pas sur une plus grande spécialisation, permettent à l'étudiant de poursuivre ses propres centres d'intérêt et ses préférences. Cette division des études est relativement récente, aussi des statistiques définitives ne sont-elles pas disponibles. Cependant, des données recueillies à partir d'un échantillon limité montrent qu'environ 60% des étudiants ont choisi la **Production végétale**, 30% l'**Economie**, et environ 10%, ou moins, l'**Elevage**. Peu d'étudiants ont choisi ce dernier à cause de la crise qui sévit dans l'élevage italien, et parce que les animaux sont actuellement élevés dans des batteries qui nécessitent plutôt des vétérinaires que des agronomes. Quelle que soit la "section" d'études, tous les étudiants doivent prendre 20,5 cours communs. Au cours de la quatrième et de la cinquième année, les étudiants prennent 5,5 autres cours qui représentent une caractérisation plus poussée de la section choisie, appelée "**orientation**" (Production de Semences, Protection des Cultures, Agriculture et Environnement, Planification régionale, Biotechnologie ou Technologie des Produits animaux, etc.). Par exemple, l'ensemble de cours qui constituent l'orientation Production de Semences sont : Biologie des Semences, Production et Technologie, Technologie des Pépinières, Génétique de la Production de Semences, Ressources Génétiques, Contrôle des Mauvaises Herbes, Méthodologie expérimentale en Agriculture et en Ecologie.

Le programme de Science Forestière est organisé de façon similaire. Il y a "deux sections" :

- a. **Technique de gestion forestière,**
- b. **Protection de l'environnement et préservation des sols.**

Chaque "section" a des "orientations" qui sont choisies au cours de la quatrième ou cinquième année.

Toutes les Facultés italiennes ont la même structure et donnent les mêmes cours communs, et les mêmes cours pour chaque "section" lorsqu'il y a lieu. L'intention du législateur était de permettre à chaque Faculté d'exprimer son originalité en initiant l'une des "sections" d'études susmentionnées. Cependant, dans les faits, chaque Faculté a instauré toutes les "sections" d'études. L'originalité est également possible à travers l'utilisation de cours qui caractérisent chaque "orientation", et dans ce cas, le choix de la Faculté est généralement lié aux particularités de la région.

L'enseignement est principalement traditionnel (60 heures de cours magistraux pour chaque cours annuel et exercices sur le terrain et/ou en laboratoire pour les cours appropriés).

Il existe un *practicum* d'au moins trois mois dans l'une ou plusieurs des fermes choisies par la Faculté, en vue de permettre un apprentissage pratique appliqué. On ne peut faire le *practicum* qu'après avoir terminé tous les cours communs et ceux de la "section" choisie. On peut donc le faire entre la quatrième et la cinquième année. L'instruction de l'étudiant est complétée par les visites des fermes et les séminaires.

Normalement, les matériels audiovisuels ne sont utilisés qu'en supplément aux cours magistraux. L'étudiant doit avoir réalisé une thèse de recherche bibliographique ou originale afin de passer l'examen final. Au moment de la présentation de la thèse, l'étudiant doit démontrer sa compétence dans une langue étrangère.

En Italie, la loi fixe le nombre et le type de sujets qui doivent être enseignés, alors que le contenu est déterminé par le professeur qui a entière liberté d'enseigner comme il ou elle le désire. Cette liberté n'est limitée que par la nécessité de coordonner le matériel avec le reste de la Faculté ; une réunion de coordination se tient tous les ans avant le début

de l'année universitaire. Les conclusions de la Faculté, cependant, ne constituent qu'une recommandation. La norme qui régit cette question est en fait également valable pour les Facultés des Humanités où les enseignants, craignant un type de conditionnement idéologique, ne tolèrent pas que l'on touche au principe d'une liberté totale de l'enseignement. Les cours de base (chimie, physique, zoologie, botanique, etc.) ont un double objectif :

- éducation
- connaissances.

L'accent est mis sur le deuxième aspect lorsque le sujet du cours est considéré comme étant une préparation pour les disciplines professionnelles.

Pour cette raison, on préfère généralement que ces cours de base soient enseignés par des professeurs appartenant aux Instituts ou Départements de la Faculté.

III - Organisation

1. Facultés

Comme cela a déjà été dit, les études supérieures agricoles sont dispensées par la Faculté dans l'environnement universitaire des différents sièges (Faculté d'Agriculture de l'Université de Turin, de Milan, de Florence, etc.). En Italie, il y a 17 facultés d'Agriculture (**tableau 1** et carte).

Les Facultés n'ont que des responsabilités d'enseignement et de recherche, et sont entièrement autonomes à cet égard. Pour ce qui est des aspects communs à toutes les Facultés d'un siège donné, ils sont coordonnés par le Sénat Académique qui est composé de tous les Doyens et présidé par le Président (Recteur) de l'Université.

Les Facultés sont constituées d'unités d'enseignement et de recherche, les Instituts. Les Instituts diffèrent en nombre d'un endroit à l'autre (Institut de Chimie Agricole, d'Agronomie Générale et de Cultures de plein champ, de Génétique et de Reproduction des cultures, d'Economie et de Politique Agraire, etc.). Une plus grande unité est en train d'être façonnée au moyen des Départements, qui existent selon la loi mais dont le nombre est encore réduit.

Les Facultés n'ont pas de responsabilités administratives. Les questions administratives sont limitées aux Instituts et sont dirigées directement vers l'administration universitaire principale. C'est là que les décisions les plus importantes sont prises par le Conseil Administratif présidé par le Recteur de l'Université. Toutes les Facultés des universités italiennes dépendent du Ministère de l'Instruction Publique.

2. Programmes

Le contenu du programme d'études est défini par les enseignants. Les Facultés, comme mentionné ci-dessus, sont chargées de la coordination et ont tout pouvoir pour décider des cours qu'elles sont en mesure d'instaurer au-delà de ceux qui sont requis par la loi. Elles décident également du niveau du professeur à employer (Professeur Titulaire ou Professeur Associé).

3. Enseignement et Recherche

En Italie, l'Université est le siège principal de la recherche scientifique (DPR 382/80 art. 63). Une ventilation approximative de l'emploi du temps d'un enseignant montrerait qu'environ 70% est voué à la recherche et environ 30% à l'enseignement.

La carrière du personnel universitaire dépend plus de la recherche que de l'enseignement. On pourrait dire que les professeurs d'Université sont payés pour enseigner mais que leur carrière dépend de la recherche.

Etant donné la nature de l'Université, la recherche est surtout fondamentale, mais une part importante de recherche appliquée est menée dans le domaine de l'agriculture.

La recherche universitaire a pour objectif principal d'améliorer la qualité de l'enseignement par une mise à jour constante. Ceci la distingue des autres types d'écoles.

Les étudiants qui préparent des thèses et les diplômés du programme de Doctorat en Recherche contribuent également à des projets de recherche en cours. Le travail essentiel des candidats au diplôme de Docteur en Recherche est de préparer la thèse de doctorat. Ceci les prépare à devenir les chercheurs et enseignants universitaires de l'avenir.

La recherche menée à l'Université est presque entièrement financée par des fonds publics, surtout nationaux mais également régionaux. Les fonds sont alloués par le Ministère de l'Instruction Publique, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, le Conseil National de la Recherche ou par des organisations multinationales (GCRAI-Groupe Consultatif sur la Recherche Agronomique Internationale-, CEE). Le Ministère de l'Instruction Publique distribue 40% des fonds qui sont destinés à la recherche sur la base de grands projets de recherche d'intérêt national. Des groupes d'enseignants ou des Instituts ou des départements proposent à titre indépendant de grands projets de recherche. Parmi ceux-ci, un Comité Ministériel spécial décide de financer ceux qui correspondent le plus à l'intérêt national.

Les Ministères de l'Agriculture et de la Forêt (MAF) et le Conseil National de la Recherche (NRC) ont leurs propres programmes de recherche qui peuvent concerner des chercheurs travaillant à l'Université. Le chercheur est libre d'employer les fonds accordés par différentes institutions après avoir reçu l'approbation du Conseil de l'Institut ou il travaille. Le MAF et le NRC décident de l'orientation de la recherche agricole après avoir consulté le secteur de la production (syndicats, organisations agricoles, régions, etc.).

En Italie, les Universités sont responsables aussi bien de l'enseignement que de la recherche, mais d'autres organisations publiques existent qui ne font que de la recherche.

Par exemple, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt dispose d'un réseau de 23 Instituts de Recherche Agricole, ayant chacun sa propre équipe sans responsabilité d'enseignement. Le NRC dispose également de ses groupes de recherches, dont certains sont totalement autonomes (Instituts NRC) et d'autres sont intégrés à la structure universitaire (Centres d'Etudes NRC). Les chercheurs NRC, même lorsqu'ils sont intégrés dans les structures de l'Université, n'ont aucune charge d'enseignement tout comme les chercheurs MAF.

Les carrières des chercheurs MAF et NCR et celles du personnel universitaire se situent à des niveaux différents et sont sujettes à modifications. C'est là une source de problèmes nombreux. Il n'existe aucun lien au niveau institutionnel entre la recherche universitaire et la recherche menée par les Instituts MAF et NRC.

4. Personnel Enseignant

Les Universités italiennes disposent presque exclusivement d'enseignants permanents. Si la Faculté n'a pas d'enseignants titularisés pour une discipline particulière, le cours peut être enseigné par des professeurs titularisés d'une discipline proche. Cette circonstance peut durer une année et peut être renouvelée.

Les enseignants ayant un contrat temporaire n'existent pas, sauf pour ce qui est des contrats sur des périodes brèves, à savoir principalement pour des activités intégrées au sein du cours officiel. Il est possible qu'on fasse appel à des professeurs étrangers. Les professeurs en visite et les professeurs étrangers ne jouent pas un rôle significatif.

Les professeurs d'Université italiens se distinguent par deux classifications :

- Professeur Titulaire,
- Professeur Associé.

Les premiers, dans les Facultés italiennes d'Agriculture, sont au nombre de 339 alors que les seconds sont 430. Le statut juridique des professeurs de la Faculté d'Agriculture est à peu près identique à celui des autres Facultés.

Les professeurs d'Université sont comparables, sur le plan économique, aux cadres des autres secteurs publics. Ils n'ont pas d'heures de travail obligatoires. Le professeur d'Université peut choisir le travail à plein temps ou à temps partiel. Le plein temps requiert au moins 350 heures d'enseignement ou de direction d'études par an à la Faculté, et le temps partiel demande 250 heures par an. Outre qu'il implique un salaire plus bas, l'option du temps partiel est incompatible avec certaines charges académiques telles la Présidence de l'Université ou Doyen de Faculté.

Les professeurs d'Université quittent l'enseignement à 65 ans mais restent à l'Université avec toutes leurs prérogatives jusqu'à l'âge de 70 ans, âge auquel ils prennent leur retraite.

Dans les Instituts universitaires, les chercheurs travaillent aux côtés des professeurs Titulaires et Associés, et les assistent dans leurs activités d'enseignement, mais ils font surtout de la

recherche. Il y a 395 chercheurs dans toutes les Facultés italiennes d'Agriculture.

Les chercheurs, tout comme les professeurs, ont un emploi stable. Il est possible d'obtenir un emploi de chercheur au moyen d'un concours. Les candidats doivent détenir un diplôme dans la discipline requise pour un poste particulier. A l'avenir, les chercheurs seront presque tous sélectionnés parmi les détenteurs du diplôme de Docteur en Recherche, même si ce titre n'est pas officiellement demandé. On obtient aussi les postes de professeurs titulaire et associé par un concours, dont se charge une commission de concours.

Le concours pour le poste de professeur associé comporte trois parties :

- évaluation des publications scientifiques,
- discussion au sujet des publications,
- qualités d'enseignement.

Le concours pour le poste de professeur titulaire est basé sur une évaluation des publications et des activités d'enseignement.

Il est normal de passer du poste de chercheur à celui de professeur associé puis de professeur titulaire, mais il est possible d'entrer en tant que professeur associé ou titulaire sans avoir été d'abord chercheur ou professeur associé, ou les deux. Ceci veut dire qu'une personne venant d'une carrière dans la recherche en dehors de l'Université peut devenir professeur titulaire ou associé. C'est un état de fait qui a beaucoup d'impact dans les secteurs scientifiques neufs, car ces derniers manquent d'écoles capables de former de jeunes scientifiques.

Les études poursuivies en dehors de l'Italie ont une grande importance et sont prises en grande considération lors de l'évaluation des qualifications d'un candidat.

5. Etudiants

Il n'y a pas de restrictions en Italie pour l'inscription à l'Université. Tous ceux qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires peuvent entrer dans toute Faculté sans restriction. Les étudiants nécessiteux peuvent obtenir une aide sous forme de financement, ou sous forme de logement, nourriture, livres, etc. Le pourcentage d'étudiants qui reçoivent de telles aides est modeste (à peu près 20%).

6. Coût des études

Il n'existe pas de statistiques officielles qui tiennent compte des situations dans les différentes Facultés. L'Institut des Statistiques Centrales a fourni un chiffre moyen pour les étudiants de l'Université. Pour l'année universitaire 1983/1984, 2 500 000 Lires ont été dépensées pour chaque étudiant. Le coût d'un étudiant dans une Faculté scientifique, telle que l'Agriculture, revient à au moins deux fois cette somme à cause de la nature des études, et à cause du plus petit nombre d'étudiants par rapport au nombre de professeurs (un ratio d'environ 15,8 pour l'Agriculture et de 61,3 pour le Droit).

Le coût des études en Italie est presque entièrement supporté par l'Etat.

Ceci comprend :

- 1) le paiement direct de bourses et de salaires au personnel universitaire,
- 2) la fourniture, les moyens à chaque siège en vue de :
- 3) la construction et l'entretien ordinaire et extraordinaire des biens immobiliers,
- 4) l'acquisition d'instruments et d'appareils de laboratoire qui sont nécessaires à l'enseignement ;
- 5) les services de soutien (lumière, gaz, eau, chauffage, téléphone, etc.).

Les institutions publiques et privées en dehors de l'Université peuvent fournir des moyens pour la recherche, mais en général, n'interviennent pas dans le secteur de l'enseignement.

Les étudiants paient l'Université sous forme de frais de cours et de laboratoire. Le montant varie en fonction de l'année.

Le montant moyen est actuellement de 300 000 Lires par étudiant par année dans la Faculté d'Agriculture.

IV - Problèmes

Comme cela a été dit plus haut, l'enseignement supérieur en agriculture n'est donné qu'au sein de la structure universitaire. Les facultés d'Agriculture ont la même organisation scientifique que toutes les autres Facultés. Comme il n'existe pas de différents titres d'études, les

Facultés donnent aux étudiants une formation aussi bien technique que scientifique.

Le diplôme italien en Science Agricole comprend donc une préparation technique, avec des études scientifiques de base. Après avoir passé un examen d'Etat particulier, le diplômé est qualifié pour travailler dans n'importe quelle activité professionnelle du domaine de l'agriculture. La préparation scientifique, d'un autre côté, donne au diplômé la possibilité de poursuivre une carrière universitaire et dans la recherche. En fait, la préparation scientifique est approfondie dans le programme de Docteur en Recherche.

Le nombre de diplômés en Agriculture qui travaillent en Italie s'est accru de 7 500 en 1951 à 20 700 en 1981. Malheureusement, seulement 13% travaillent à plein temps dans le secteur agricole.

Le diplômé en agriculture subit la concurrence des biologistes dans le domaine des sciences de l'environnement, des ingénieurs en aménagement régional, et architectes paysagistes dans la gestion des espaces verts pour loisirs et des espaces sportifs. Malheureusement, la Faculté d'Agriculture n'a pas fourni une réponse adéquate aux besoins qui émergent dans ces domaines.

Un problème particulier connu et débattu concerne l'équivalence des titres d'études accordés par les divers pays de la Communauté Européenne. Les réunions d'experts organisées sous l'égide du CEPFAR (Centre Européen de Promotion et de Formation en Agriculture Rurale) au siège de la Communauté ont montré des différences majeures dans la structure des curricula et des diplômes délivrés, mais aussi la nécessité et la volonté de les dépasser.

Au niveau institutionnel, il n'existe pas de relations de travail entre les organisations internationales et les Facultés italiennes d'Agriculture dans leur ensemble.

Cependant, des instituts particuliers ou des individus collaborent effectivement avec ces organisations sous forme d'accords bilatéraux.

Certains instituts développent des programmes de recherche en coopération avec des organisations internationales telles que l'ICARDA, ILCA, IRRI, etc. Souvent, de nouveaux diplômés trouvent un emploi dans ces programmes mixtes qui offrent la possibilité d'une formation plus poussée, et d'acquérir une expérience dans un environnement très stimulant.

Certaines Facultés travaillent avec le Ministère des Affaires Etrangères en aidant au développement de nouvelles Facultés d'Agriculture dans les pays en voie de développement tels que la Somalie et le Mozambique.

Cependant, avant que ces activités ne puissent être pleinement réalisées, des lacunes dans l'information doivent être comblées. C'est-à-dire que les Facultés ne sont pas toujours au courant du potentiel de soutien qui est à leur disposition pour le développement d'une telle coopération.

Le séminaire du CIHEAM sur les problèmes de l'enseignement en Agriculture dans les pays méditerranéens aborde certainement cette question importante, même si le besoin se fait sentir d'aborder les problèmes de l'enseignement dans une sphère plus large. En fait, lorsqu'on étudie les problèmes de l'enseignement, les pays méditerranéens d'Europe ne peuvent pas seulement tenir compte des autres pays méditerranéens, mais doivent également tenir compte des pays non-méditerranéens de la CEE, qui partagent d'une manière fondamentale les problèmes de l'équivalence des titres d'études, d'uniformité des *curricula* dans l'enseignement et de mobilité du personnel formé dans différents pays.

Les pays méditerranéens, cependant, ont des caractéristiques agricoles particulières qui déterminent de façon décisive le contenu du programme éducatif et de recherche. Dans ce cadre, le CIHEAM peut jouer le rôle irremplaçable de catalyseur.

Annexes

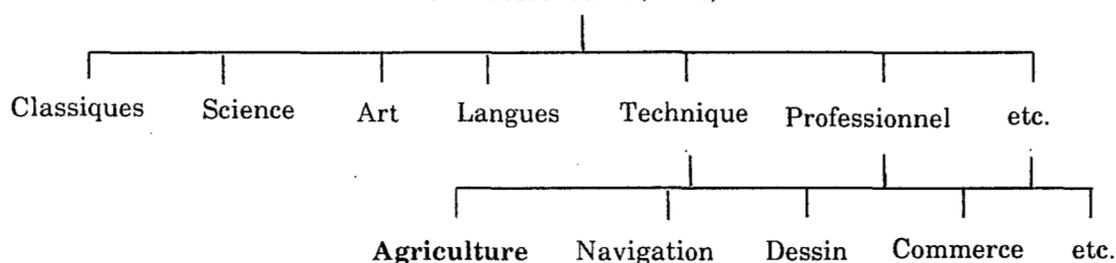
Tableau, figure, carte

Figure 1
Enseignement agricole en Italie

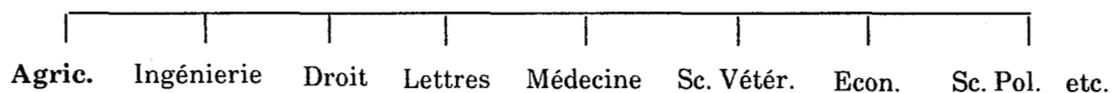
Cours élémentaire (5 ans)

Cours moyen (3 ans)

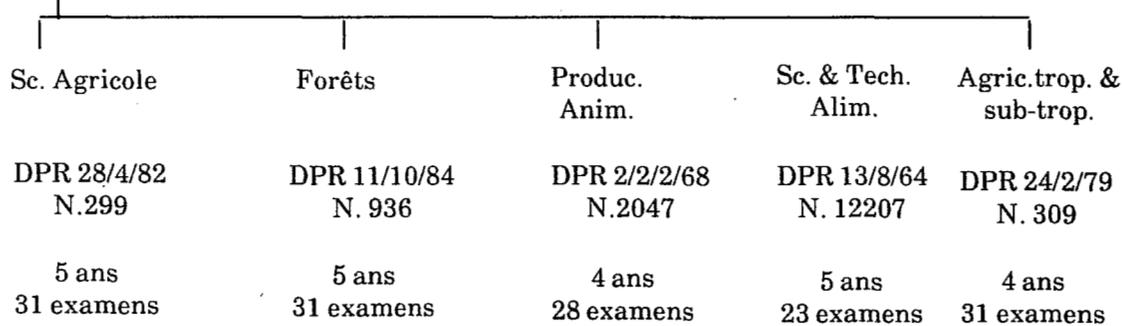
Cours secondaire (5 ans)



(Sans restrictions)
Facultés universitaires



Programmes
diplômés



Concours

3 ans d'études et de recherche

Docteur de recherche

| Sièges | Programmes diplômes | Cours post-universitaires de spécialisation |
|-----------------|---------------------|--|
| Ancona | AS | Elevage, Pathologie végétale Pathologie végétale, Horticulture industrielle Agriculture tropicale et sub-tropicale Cultures irriguées, Elevage Agriculture tropicale et sub-tropicale, conservations des sols, tabac, Recherche économique en agriculture méditerranéenne Agriculture montagnaise de la région vénitienne Viticulture et oenologie Gestion d'exploitations agricoles Assistance et Vulgarisation agricoles, Coopération en agriculture, Pathologie végétale, herbes officinales Conservation des sols, Problèmes économiques et techniques de l'agriculture sarde Viticulture et oenologie |
| Bari | AS, F | |
| Bologne | AS, AP | |
| Campobasso | FS | |
| Catagne | AS | |
| Florence | AS, F, T et STA | |
| Milan | AS, FS | |
| Naples | AS | |
| Padoue | AS, F | |
| Palerme | AS | |
| Pérouse | AS | |
| Piacence | AS | |
| Pise | AS | |
| Potenza | AS, F, FS | |
| Reggio Calabria | AS, F | |
| Sassari | AS | |
| Turin | F | |
| Udine | AP, AS, F, FS | |
| Viterbo | AS, F | |

Tableau 1 : Faculté d'Agriculture en Italie

Légende :

AS = Science Agricole, F = Science Forestière, AP = Productin Animale, FS = Science de l'Alimentation, T et STA = Agriculture tropicale et sub-tropicale

